



Le projet des « Voisins Solidaires »

Bilan final

Sommaire

I. Résumé du projet	3
1. Contexte de création du projet.....	3
2. Synthèse des actions réalisées au cours du projet	4
a. Les partenariats réalisés.....	4
b. Les actions parallèles.....	6
c. Portée du projet	6
I. Porteur du projet, partenaires et soutiens	7
1. Le porteur de projet : l'association Nantes'Renoue	7
2. Les partenaires : ADAPEI 44 et ARTA	9
a. L'ADAPEI 44	9
b. ARTA	12
3. L'APAJH 44 : un partenaire envisagé.....	13
II. Démarche du projet	14
1. Rappel des objectifs initiaux	14
2. Actions effectivement mises en œuvre pour atteindre les objectifs et moyens mobilisés.....	15
3. Résultats obtenus et difficultés rencontrées	16
4. Les points à améliorer pour surmonter les difficultés.....	20
III. Méthodes et résultats des évaluations	22
1. Rappels des méthodes évaluatives et des objectifs donnés à l'évaluation	22
2. La création de référentiels.....	24
a. Le référentiel d'évaluation global	24
b. Le référentiel d'évaluation focalisé sur les résultats du projet.....	30
3. Premiers résultats de l'évaluation d'utilité sociale	31
IV. Bilan du projet et premières préconisations.....	39
1. Synthèse des évaluations	39

a. Les résultats au regard des objectifs initiaux	39
b. L'utilité sociale du projet	39
2. Premières préconisations : actions envisagées pour surmonter les difficultés.....	40
a. Les remplacements ponctuels.....	40
b. Une présentation clarifiée du dispositif	40
c. Le renforcement du partenariat.....	41
3. Son rapport coût/bénéfice.....	42
V. Suites données au projet.....	43
VI. Recommandations (cf document de synthèse « Dispositif local/Habitat collectif et solidaire entre jeunes et personnes en situation de handicap »)	49

I. Résumé du projet

Le projet des « Voisins Solidaires » est né du partenariat entre l'ADAPEI 44 (Association Départementale des Amis et Parents de personnes Handicapées Mentales) et l'association Nantes'Renoue en 2015. Le dispositif mis en place consiste à héberger des jeunes (étudiants, jeunes travailleurs ou demandeurs d'emploi de moins de 30 ans) appelés « voisins solidaires », au sein de structures dans lesquelles résident des personnes en situation de handicap. Par leur présence la nuit, ces jeunes offrent un climat rassurant pour les bénéficiaires et sont des relais d'informations pour les professionnels.

1. Contexte de création du projet

Lors d'une campagne de communication en période de Noël 2014, nous avons rencontré, par hasard sur notre stand, le Directeur d'une association très engagée localement : l'ADAPEI 44. De cette rencontre une réflexion a émergé pour transposer nos actions initiales en lien avec le logement intergénérationnel et solidaire au domaine du handicap. D'un public initial en perte d'autonomie, il nous a paru possible de faire bénéficier d'une présence bienveillante les résidents de foyers pour adultes en situation de handicap. Ce dispositif, des « Voisins solidaires » a donc émergé d'une réflexion commune.

Afin de proposer ce dispositif comme un complément aux accompagnements professionnels existants (moniteurs, éducateurs spécialisés...), nous avons concentré nos échanges sur des structures à petits effectifs, destinées à un public en demande de plus d'autonomie. Ainsi, la

surveillance de nuit n'est pas nécessaire aux besoins de ces publics, une simple veille passive peut suffire.

Des deux publics concernés par notre association (personnes âgées en perte d'autonomie et personnes en situation de handicap), plusieurs dénominateurs communs : le désir d'un maintien de l'autonomie, l'envie d'être considéré « à part entière » quelques soient leurs facultés intellectuelles et physiques, de bénéficier d'attentions particulières, de bienveillance et de respect.

De son côté, nous encourageons chez le jeune, une motivation qui dépasse la seule raison économique. Tout comme pour le logement intergénérationnel, il s'agit de favoriser le mieux vivre ensemble, l'ouverture d'esprit, la solidarité, le respect et la tolérance.

2. Synthèse des actions réalisées au cours du projet

a. Les partenariats réalisés

En 2014, l'ADAPEI 44 gère un foyer (Gabriel PERI) dont l'état des équipements ne permettait plus le maintien d'un accueil correct de l'ensemble des résidents.

Cette situation a conduit à certains aménagements. Une partie des résidents en situation de handicap ont donc déménagé dans un autre foyer, déjà occupé, dans le quartier Chantenay (quartier Est de Nantes). Seul six résidents ont poursuivi leur hébergement au sein du foyer Gabriel PERI.

Cette configuration risquait d'engendrer un coût supplémentaire de personne pour un effectif de bénéficiaires limité. S'est donc posée la question d'un dispositif différent pour ces six personnes.

Mr Marhadour, Directeur général de l'ADAPEI de Loire-Atlantique, a pris davantage connaissance des actions menées par l'association Nantes'Renoue. Une rencontre a eu lieu entre Mr Marhadour, Mme Tesson, directrice territoriale de l'ADAPEI 44, Mme Caillet, anciennement chef de service du foyer Dalby, Mr Quéméré, directeur de l'association Nantes'Renoue et Mr Bonduelle son Président.

En attendant l'aménagement de nouveaux appartements au Tillay, apportant un confort optimal aux 6 résidents « en transit », le foyer Peri a perduré grâce à l'accueil de 2 Voisins Solidaires, sélectionnés par l'association Nantes'Renoue, logés aux côtés des 6 résidents, dans un duplex mis à disposition par l'ADAPAEI44.

Cette 1^{ère} expérience a rencontré un réel succès tant auprès des structures partenaires que des personnes bénéficiaires : voisins solidaires et personnes en situation de handicap.

Il a donc été proposé d'étendre l'expérience sur d'autres sites ADAPEI44 présentant des problématiques assez proches. En 2015 le dispositif des « Voisins Solidaires » s'est développé sur le site de la Gilarderie (Nantes sud). Dans un premier temps, un studio a été aménagé en faveur d'une seule étudiante. Le nombre des bénéficiaires en situation de handicap (15) était trop important pour une seule personne, même relayée par des professionnels de l'ADAPEI44. Lorsqu'un duplex s'est libéré auprès du bailleur au sein des 2 immeubles partiellement loués par l'ADAPEI 44, la décision a été prise d'loger trois « voisins solidaires » en colocation pour répartir leurs implications.

Un troisième site de l'ADAPEI44 s'est joint au projet en août 2017. Le dernier étage d'un EHPAD, a été entièrement aménagé dans le projet Ker'âge situé rue Gambetta à Nantes, destiné à un public vieillissant, en situation de handicap (8 bénéficiaires). Dans ce partenariat 2 studios ont été réservés à des jeunes en recherche de logement passant par notre association.

Suite à cela, en août 2018, Nantes'Renoue a été intégré comme partenaire officiel du logement handicap en qualité de signataire d'un projet de plateforme porté par l'DAPEI44, en présence d'une vingtaine d'autres acteurs du Département.

En parallèle, un second partenariat est né en 2017 avec l'association ARTA représenté par sa Directrice lors de l'inauguration du projet Ker'âge. Cette association pour l'aide aux personnes en situation de handicap, est à l'origine d'une Unité d'Evaluation de Réentraînement et d'Orientation Sociale et Professionnelle (UEROS) situé à Saint Sébastien-sur-Loire. C'est au sein de cette unité qu'un studio a été mis à disposition pour héberger un « voisin solidaire ».

Pour chacun de ces partenaires, a été rédigée une charte revenant sur l'origine et les valeurs du projet, les rôles de chaque partie prenante pour assurer le bon déroulé du dispositif, ou encore les frais à engager pour le jeune hébergé. La charte doit être signée par chaque jeune hébergé, le référent du site concerné et le directeur de l'association Nantes'Renoue.

De plus, une convention de partenariat a été rédigée pour chaque site, revenant sur les engagements mutuels entre les deux associations (rôles de chacun, frais engagés, durée et date d'effet du partenariat, résiliation).

Nous sommes actuellement en voie pour la création d'un nouveau partenariat, avec l'APAJH44 pour un autre projet, basé sur le même principe d'hébergement solidaire entre un

jeune en recherche de logement et des personnes en situation de handicap. Nous reviendrons *ci-après* sur ce projet.

b. Les actions parallèles

Tout au long du projet, plusieurs actions ont été mises en place. Nous avons intégré l'axe des « Voisins Solidaires » dans les nouveaux supports de communication de Nantes'Renoue réalisés début 2019: le livret d'accueil destinés à tous les hébergés de l'association (une page est consacrée aux « voisins solidaires ») et le diaporama de présentation.

De plus, Nantes'Renoue et ses partenaires ont collaboré depuis le lancement du projet pour tenter d'améliorer continuellement le dispositif. Par exemple, quelques réunions de conciliation se sont tenus avec les référents des structures et les « voisins solidaires » lorsque cela était nécessaire. Nous avons également assisté à des réunions d'équipe, qui ont permis à l'association de se tenir au courant des avancées de la structure.

Pour finir, nous avons participé à deux colloques sur la thématique de l'habitat inclusif organisés : par le Département de Loire-Atlantique sur « *l'habitat inclusif des personnes en situation de handicap* », le 10 avril 2018 et Nantes Métropole le 12 juin 2018, sur ce mode d'habitat dans une approche plus générale. Cette journée d'échange a permis d'affiner nos connaissances sur les enjeux liés à ce mode d'habitat.

c. Portée du projet

Pour le moment au total, le projet permet l'hébergement de 8 « voisins solidaires », sur 4 sites, permettant d'assurer la sécurité de 35 résidents / locataires. Depuis le lancement, 20 jeunes ont pu bénéficier de cette forme d'hébergement.

I. Porteur du projet, partenaires et soutiens

1. Le porteur de projet : l'association Nantes'Renoue

Le projet est porté par l'association Nantes'Renoue reconnue par son expertise en matière de logement solidaire après 14 ans d'activités sur le territoire.

Objet social de Nantes'Renoue avant le projet d'un second axe (« Voisins Solidaires ») : *mettre en relation des seniors disposant d'espace d'habitation libre et des jeunes à la recherche de logement, dans le but de prévenir l'isolement des personnes âgées ; augmenter leur sécurité et répondre au problème de pénurie de logement rencontré par les étudiants, jeunes travailleurs ou demandeurs d'emploi.*

Cet objet a été élargi en 2015 afin de déployer de nouveaux axes solidaires : Nantes'Renoue assure en plus des actions initiales la « *promotion de toute initiative qui promeut le développement du lien social* »

Erwan Quéméré, salarié et Directeur de l'association, a créée Nantes'Renoue en septembre 2005. Ses actions sont nées essentiellement de 2 constats :

- Vieillesse de la population, isolement et besoin de lien social.
- Problématique du logement chez les jeunes (précarité, mobilité, coût)

L'objectif est donc de faire cohabiter deux populations précaires. Nous nous appuyons principalement sur les valeurs de solidarité et de bienveillance.

2018 a été l'année de la publication de la loi ELAN, qui renforce l'institutionnalisation de la cohabitation intergénérationnelle. Elle vient reconnaître le caractère singulier de cette forme d'habitat, tout en lui donnant un cadre plus rigoureux, notamment vis-à-vis des catégories d'âges concernés :

- D'un côté, les hébergeurs doivent être des personnes âgées de 60 ans ou plus, disposant au minimum d'une chambre disponible (notre moyenne d'âge : 82 ans)
- De l'autre, les hébergés composés de jeunes âgés de 18 et 30 ans, qu'ils soient étudiants, jeunes travailleurs ou demandeurs d'emploi (notre moyenne d'âge : 24 ans)

Il existe deux contreparties possibles : une contrepartie financière (participation aux charges) et non pas un « loyer » ou un « revenu ») et une contrepartie de menus services. Les parties au contrat sont libres de définir ces dernières, mais il n'y a pas de rémunérations possibles. Il ne s'agit pas de locations mais bien d'un échange solidaire. Seule une participation aux charges

au profit de son hébergeur peut être demandée aux jeunes s'il opte pour un accueil en présence «conviviale ». La gratuité est de mise s'il s'implique davantage auprès de son hôte (formule d'accueil « solidaire »).

Ces actions ont été mises en œuvre sur la ville de Nantes et son agglomération depuis plus de 14 ans. Sur cette période ce sont plus de 500 personnes qui ont bénéficié d'un accueil au domicile de près de 200 personnes âgées de plus de 50 ans.

L'association dispose d'un local récemment mis à disposition par la Mairie où un salarié et un jeune volontaire en service civique assurent la permanence et la gestion quotidienne des actions qu'elle développe (accueil, sélection et suivi des binômes...).

Le fondateur salarié de Nantes'Renoue, Erwan Quéméré dispose de réelles compétences dans le domaine juridique et social. Il dispose d'un double cursus : une Licence de droit, une Licence professionnelle « action, conseil et coordination gérontologique » ainsi qu'un diplôme de premier cycle en Administration et Gestion des ressources humaines.

Dans le cadre d'une reconversion professionnelle, il s'est inspiré d'une initiative alors expérimentée sur Paris (association Le Parisolidaire) et l'a développée sur Nantes. Il s'est rapproché de cette structure, devenue à terme, en 2010, « tête » du réseau COSI (COhabitation Solidaire et Intergénérationnelle. Cette « fédération » s'emploie aujourd'hui à développer un modèle économique transposable à l'ensemble des associations membres. Il bénéficie du soutien des pouvoirs publics au niveau national (en qualité de lauréat du label Elyséen « La France s'engage ») en faveur des seules actions intergénérationnelles.

Les projets innovants que nous menons en parallèle, en faveur du public en situation de handicap bénéficie d'un regard bienveillant de nos collègues. Nantes'Renoue est considérée comme une zone d'expérimentation censée prouver la légitimité, l'intérêt et la viabilité de cette « diversification ».

Nantes'Renoue est l'association référente du grand Ouest et le Directeur assurera à terme la formation des porteurs de projets de cette zone géographique. Nous espérons pouvoir proposer ces nouvelles actions en faveur du handicap dans la continuité de celles déployées auprès des personnes âgées. Un second axe de travail est ainsi en train de compléter les actions originelles du réseau national. Les valeurs de solidarités qui caractérisent l'association semblent transposables d'un public à l'autre.

2. Les partenaires : ADAPEI 44 et ARTA

a. L'ADAPEI 44

L'ADAPEI de Loire-Atlantique est une association loi 1901, de parents et d'amis qui militent pour l'accompagnement adapté des personnes qui présentent un handicap (handicap mental, autisme, polyhandicap, handicap psychique) et qui soutiennent leurs familles.

Elle a créé et gère de nombreux établissements et services spécialisés. A ce jour, elle propose plus de 3 000 solutions d'accompagnement pour près de 2 700 personnes handicapées, de la petite enfance à l'âge adulte, et emploie près de 1 700 professionnels.

L'ADAPEI de Loire-Atlantique, organisée en 8 sections territoriales et ses 1000 adhérents partagent et défendent des valeurs fortes qui guident l'action commune :

- La dignité, la citoyenneté et le respect de la personne handicapée mentale,
- La qualité de vie et d'accompagnement de la personne handicapée mentale,
- La participation de la personne handicapée mentale,
- La solidarité et l'esprit d'entraide des familles,
- Le militantisme et le respect des décisions démocratiques,
- L'engagement bénévole et désintéressé,
- La neutralité politique, syndicale, religieuse et la laïcité.

Actuellement, le projet « Voisins Solidaires » concerne trois sites gérés par l'ADAPEI 44 :

➤ La Gilarderie

Ce foyer d'accompagnement individualisé (FAI) accueille 15 résidents en situation de déficience mentale avec parfois des troubles du comportement. Ils sont logés au sein de studios ou colocations (deux ou trois personnes) et répartis sur 4 immeubles, qui accueillent également des locataires du parc privé.

Les appartements sont destinés à des personnes relativement autonomes, mais qui ont quand même besoin d'être stimulées et rassurées dans le quotidien. Elles travaillent dans différents ESAT de l'agglomération nantaise. Avec une moyenne d'âge de 32 ans, le public accueilli comporte 4 femmes et 11 hommes.

Le FAI est composé d'un bureau d'accueil au rez-de-chaussée de l'un des immeubles. L'équipe éducative accompagne les résidents le matin et le soir dans leurs appartements

principalement pour le rappel des tâches quotidiennes. Elle peut également les accompagner lors de sorties si besoin.

Pour la nuit, une présence rassurante suffit. Ils doivent savoir qui appeler en cas d'angoisses ou d'autres problèmes. C'est pourquoi trois « voisins solidaires » en colocation dans l'un des immeubles, disposent d'un téléphone. Ils se répartissent les nuits durant lesquelles ils s'engagent à être présents à la Gilarderie (soit en moyenne 2 à 3 nuits par semaine à pouvoir être éventuellement sollicités).

➤ **Le Tillay**

Cet établissement comprend :

- Un foyer d'hébergement ouvert en 2000 (le Grand Tillay), qui accueille 16 adultes en situation de handicap et travailleurs en ESAT (Etablissement et Services d'Aide par le Travail).
- Depuis le 1^{er} avril 2017, un petit collectif indépendant qui accueille six jeunes (trois hommes et trois femmes actuellement), de 30 ans en moyenne, plus autonomes, atteints de déficiences mentales. Les éducateurs du foyer d'hébergement se relayent le matin et le soir en semaine. Les week-ends, les résidents se déplacent sur le Grand Tillay.

C'est au sein de ce petit collectif que résident deux « voisins solidaires », chacun résidant dans un studio indépendant meublé. Ils ont également accès aux parties communes de la résidence, comme la salle à manger ou la cuisine. En contrepartie, ils assurent une veille passive, en appelant le surveillant de nuit du Grand Tillay en cas de problème. Comme sur les autres sites, les « voisins solidaires » ne sont pas censés le résoudre par eux-mêmes.

➤ **Ker'âge**

En 2016, la plateforme « seniors » Ker'âge a été impulsée par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique. Elle s'adresse aux anciens travailleurs en ESAT (Etablissement et Services d'Aide par le Travail) de plus de 45 ans, souhaitant prendre leur retraite ou diminuer leur activité professionnelle.

Les appartements ont été mis en place dans ce contexte, par l'ADAPEI 44 en août 2017. Ils sont situés au 4^{ème} étage d'un EHPAD à Nantes, et sont occupés par huit personnes retraitées ou préretraitées, ayant travaillé et déjà vécu dans un collectif. Il s'agit d'un dispositif de droit commun. Les personnes accueillies sont locataires, bien que sous protection juridique, ont accès à la Prestation Compensation du Handicap, et reçoivent donc des services d'aide à

domicile au quotidien dispensées par les « maîtresses de maison » (1h15 par résidents par jour). Aujourd'hui, une femme et sept hommes occupent les appartements et la moyenne d'âge est d'environ 59 ans. Certains vivent avec un handicap psychique, d'autres avec un polyhandicap. Sur le même palier, au fond du couloir, deux studios ont été réservés à des « voisins solidaires ». Les locataires peuvent s'autoriser à solliciter le jeune la nuit essentiellement en cas d'urgence.

ADAPEI 44 – synthèse des sites partenaires :

Le site du Tillay (Saint-Herblain)

- Un foyer d'hébergement ouvert en 2000 : 16 résidents, travailleurs en ESAT
- Un petit collectif indépendant ouvert le 1er avril 2017 : **6 résidents** atteints de déficiences mentales.
- **2 « Voisins Solidaires »** logés dans le petit collectif indépendant
- 51, avenue Ambroise Paré - 44 800 ST HERBLAIN
- **Mme TATARD** (Cheffe de service) / n.tatard@adapei44.asso.fr

Le site de la Gilarderie (Nantes)

- **15 résidents** répartis sur plusieurs bâtiments avec tout type de populations
- **3 "Voisins Solidaires"** en colocation dans un duplex
- 4, rue de l'Amphibolite - 44 200 NANTES
- **Mme CAILLET** / m.caillet@adapei44.asso.fr

Le dispositif Ker'âge (Nantes)

- **8 résidents**, au dernier étage d'un **EHPAD**
- **2 "Voisins Solidaires"** logés dans 2 studios indépendants
- 66, rue Gambetta - 44 000 NANTES
- **Mme FOURNY**, coordinatrice plateforme seniors / s.fourny@adapei44.asso.fr

Le partenariat est supervisé par :

- Mme TESSON (Directrice de Territoire, Habitat et Vie sociale Nantes) / *mc.tesson@adapei44.asso.fr*
- Mr MARHADOUR (Directeur Général) supervisent le partenariat / *m.marhadour@adapei44.asso.fr*

L'ADAPEI44 contribue au fonctionnement général de Nantes'Renoue en prenant à sa charge une partie des cotisations dues par tout adhérent à nos actions. Nous souhaitons, à terme, intégrer certains référents ADAPEI44 à part entière au sein de notre Conseil d'Administration, comme partenaire actif et impliqué d'un projet en plein essor.

b. ARTA

L'ARTA, association pour l'aide aux personnes en situation de handicap, est à l'origine de la création d'une Unité d'Evaluation de Réentraînement et d'Orientation Sociale et Professionnelle (UEROS) située à Saint Sébastien-sur-Loire.

L'UEROS se spécifie dans la réinsertion des personnes en situation de handicap, suite à une lésion cérébrale ou une maladie psychique. Elle intervient dans l'insertion et la réinsertion sociale et professionnelle, l'hébergement, l'accueil ou encore la stimulation du public. L'Unité est un dispositif d'évaluation des séquelles liées au handicap, qui intervient après la phase de rééducation. Elle est reconnue comme formation professionnelle et propose des sessions de formation de trois à six mois consécutifs. De ce fait elle accueille 4 groupes par année.

L'ARTA met à disposition une petite structure d'hébergement composée de 7 chambres pour les personnes qui souhaitent rester dormir sur place le temps du stage. Il s'agit d'un service qui leur ait proposé. Les personnes accueillies ne nécessitent pas de soins de nuits ou d'un accompagnement important. Dans la structure d'hébergement, une Aide Médico-Psychologique (AMP) est présente le soir jusqu'à 21h, ensuite un jeune « voisin solidaire » qui réside dans la structure, assure une veille passive durant la nuit en cas de problème. Durant l'année 2017, au total, 21 hommes et 5 femmes ont été hébergés.

Structure d'hébergement de l'UEROS

- **Service d'hébergement** proposé aux personnes qui souhaitent rester sur place le temps du stage
- 7 stagiaires
- 1 "Voisin Solidaire"
- Mme PINSARD (directrice adjointe sur l'UEROS) / *delphine.pinsard@arta.asso.fr*

3. L'APAJH 44 : un partenaire envisagé

Créée en 1970, l'Association pour les Jeunes et les Adultes Handicapés de Loire-Atlantique (APAJH 44) promeut la dignité et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

- Elle représente les personnes en situation de handicap et leurs familles ;
- Elle intervient auprès des pouvoirs publics pour obtenir la mise en œuvre de solutions facilitatrices ;
- Elle agit, en accompagnements et soins, auprès des personnes en situation de handicap. Elle crée et gère pour cela des établissements et services destinés à cet accompagnement.

Elle est affiliée à la fédération nationale APAJH. Implantée sur 17 sites entre Saint-Nazaire et Nantes, elle est présente aux côtés de plus de 1500 personnes, pour des actions de prévention, de dépistage, et d'accompagnement médico-social. Elle intervient plus particulièrement auprès de personnes concernées par toutes les formes de handicap.

Elle compte 250 adhérents et près de 400 salariés représentant environ 25 métiers.

Un projet de partenariat est actuellement à l'étude avec cette association. Il est basé sur les mêmes valeurs de solidarité, de tolérance et de bienveillance que celles prônées par le dispositif actuel des « Voisins Solidaires », mais qui diffère dans son fonctionnement.

Au sein d'un immeuble situé au 1 rue Vigier, à Nantes, l'APAJH 44 gère en rez-de-chaussée, un internat de 18 lits pour des jeunes de 11 à 17 ans. Une équipe de 9 salariés y travaillent. Au 3ème étage du même bâtiment, l'APAJH44 dispose également d'un appartement tremplin

(T3), occupé ponctuellement pour tester l'autonomie de jeunes adultes en situation de handicap en voie *d'autonomisation*.

Le projet de partenariat consiste à proposer ce logement à un jeune adhérent de l'association Nantes'Renoue (étudiant, jeune travailleur ou demandeur d'emploi de moins de 30 ans), qui l'occuperait à titre principal. Il accueillera successivement des colocataires en situation de handicap sur le point d'accéder à un logement indépendant. Suite à plusieurs rencontres, la convention a été rédigée et est en attente pour être signée. Le projet verrait le jour en septembre 2019.

II. Démarche du projet

1. Rappel des objectifs initiaux

- Croiser les expertises des deux associations parties prenantes du projet afin de lever les éventuels freins qui pourraient en ralentir son développement.
- Innover encore et toujours afin d'ouvrir les solidarités sur des actions citoyennes et engagées. Démontrer la possible inclusion au sein d'habitats aux publics variés (mixité sociale). L'habitat inclusif a vocation à se développer avec un cadre juridique bien défini et une volonté affichée des partenaires associatifs et institutionnels en présence.
- Sécuriser les résidents en situation de handicap par un « voisinage citoyen ».
- Impliquer de façon pérenne le jeune (au moins 6 mois) dans l'hébergement. A cette échéance, la connaissance de l'autre, la construction d'un lien de confiance et la création d'un cadre sécurisant deviennent réelles.
- Réduire les inégalités chez les jeunes (financières, de chance à l'accession aux études ou au monde du travail, à la mobilité) : trouver des solutions d'hébergement pour une population plutôt « précaire ».
- Apporter un nouveau regard sur les personnes déficientes intellectuelles.
- Valoriser l'impact d'un voisinage bienveillant en complément de l'intervention de professionnels du domaine médico-social.

- Concentrer les moyens financiers de l'ADAPEI44 sur les actions à mener par leurs équipes en journée. La veille de nuit assurée par les « voisins solidaires » ne doit pas requérir d'aptitudes particulières.

Certains des objectifs cités se rapportent davantage à des ambitions d'utilité sociale, c'est-à-dire qui contribuent à la société dans son ensemble, sans avoir uniquement un bénéfice pour les partenaires du projet. C'est le cas pour la réduction des inégalités chez les jeunes, l'apport d'un nouveau regard sur le handicap, ou encore la contribution à l'innovation. Leurs réalisations, ainsi que les résultats obtenus pour ces objectifs seront donc abordés plus en détail en seconde partie, lorsque nous évaluerons l'utilité sociale du projet.

2. Actions effectivement mises en œuvre pour atteindre les objectifs et moyens mobilisés

L'association et ses partenaires ont mis en œuvre diverses actions afin de répondre aux objectifs cités :

Sécuriser les résidents

Assurer la sécurité des résidents était un objectif central du projet. C'est pourquoi les 5 studios indépendants et le duplex pour la colocation sont situés à proximité des locations des résidents (voisins de pallier ou d'immeuble). De plus, pour chacun des sites, un téléphone a été mis à disposition pour les « voisins solidaires » lors de leur « tour de veille ». En cas de soucis, ils bénéficieraient alors de l'aide des cadres d'astreinte à proximité. Ils ont également accès aux numéros d'urgence. Pour finir, un cahier de transmission est à remplir matin et soir, même quand rien n'est à signaler. Ce minimum de communication avec les professionnels en place sécurise d'autant plus le cadre.

Impliquer de façon pérenne les jeunes

Nous avons voulu atteindre l'objectif de pérennité de présence des jeunes en veillant à donner une priorité, lors de la sélection, au critère de durée d'hébergement souhaitée par le jeune. Nantes'Renoue s'est engagée à proposer des profils de personnes prêtes à s'impliquer, et relativement stables sur une période de 6 mois minimum. Ce critère de sélection vaut également pour le logement intergénérationnel, surtout pour les personnes âgées qui ont besoin de se sentir sécurisées. En effet, la stabilité dans la présence est gage de création d'un cadre rassurant.

Valoriser l'impact d'un voisinage bienveillant

Il nous était apparu nécessaire, en tant qu'association tenant un rôle d'intermédiaire, d'assurer un suivi continu et de réévaluer régulièrement l'évolution du dispositif. Les deux associations travaillant dans un cadre collaboratif, il était prévu:

- Un contact téléphonique régulier par Nantes'Renoue pour assurer le suivi des projets en cours et leur réussite.
- L'organisation de réunions tous les trimestres avec le Directeur et Président de Nantes'Renoue et les référents de chaque site concerné.

Concentrer les moyens financiers sur la journée

Nous avons voulu faire en sorte que la veille de nuit assurée par les « voisins solidaires » ne requiert pas d'aptitudes particulières. Donc les sites qui sont partenaires ont été soigneusement choisis par l'ADAPEI44, en fonction des capacités d'autonomie des usagers qui faisaient le choix d'un habitat inclusif. L'intérêt était d'ouvrir les portes de ce mode d'habitat à des personnes qui souhaitaient davantage d'autonomie mais qui ne pouvaient pas y avoir accès jusqu'ici étant donné leur besoin d'un cadre rassurant.

Réduire les ressources humaines sur la nuit permet alors de les concentrer sur la journée et développer encore davantage les capacités et l'autonomie des usagers.

3. Résultats obtenus et difficultés rencontrées

Sécuriser les résidents

Tout d'abord revenons sur la nature et le nombre de sollicitations de nuit, des usagers auprès des « voisins solidaires », depuis le début du projet. Cela nous permettra de juger de l'ampleur de leur rôle en termes de responsabilité et d'envisager d'éventuels réajustements du projet.

Nombre et nature des sollicitations selon les référents

- Ker'âge : 2 sollicitations pour maux de ventre - dû à un besoin d'être rassuré.
- Tillay : 1 demande pour aller fumer une cigarette.
- ARTA : aucune sollicitation
- Gilarderie : quelques rares appels pour échanger ou se sentir rassuré

Il n'y a pas eu de sollicitations « excessives ». Aucune des demandes n'a nécessité d'appels internes (astreintes) ou externes (urgences), selon le jugement des « voisins solidaires ». Il semble que le réconfort apporté par les jeunes ait été suffisant.

Ensuite, nous avons fait le constat que les temps de transmission ne se faisaient pas automatiquement sur tous les sites. Sur le site d'ARTA, l'équipe éducative estime que les transmissions orales suffisent. Au Tillay, depuis plusieurs mois, le téléphone ne fonctionne pas.

Concernant les autres sites, les téléphones fonctionnent et les « voisins solidaires » l'emportent auprès d'eux. A Ker'âge, le téléphone reste au bout du couloir, mais les locataires peuvent à tout moment frapper à la porte du « voisin solidaire ».

La référente de la Gilarderie a voulu améliorer la qualité du dispositif en déplaçant la colocation des « voisins solidaires » : au départ, ils n'étaient pas logés dans le même immeuble que celui du bureau d'accueil. Alors qu'un appartement se libérait dans ce dernier, elle en a profité pour l'occuper et ainsi déplacer la colocation des « Voisins Solidaires », à l'étage de cet immeuble. « L'appartement est là, juste en haut. Il est dans le même bâtiment que le bureau des éducateurs, et dans la symbolique je crois que ce n'est pas anodin. » (Mme Caillet)

Impliquer de façon pérenne les jeunes

La pérennité des « voisins solidaires » est globalement assurée, bien qu'une stabilité encore plus importante serait préférable pour les résidents. En effet, depuis le début du projet, 20 jeunes se sont succédé au total :

- Tillay : six « voisins solidaires » depuis 2015
- Gilarderie : sept « voisins solidaires » depuis 2015
- Ker'âge : cinq « voisins solidaires » depuis 2016
- ARTA : deux « voisins solidaires » depuis 2017

Une majorité est restée sur une période supérieure à 6 mois. Cependant, si ce n'est pas le cas pour tous les « voisins solidaires », c'est parce que le temps imparti ne permet pas toujours la prise en compte de ce critère de stabilité. En effet, le préavis étant d'un mois pour le jeune hébergé, sélectionner un autre voisin solidaire en capacité de s'engager pour plus de 6 mois n'est pas toujours possible. Tout en faisant attention à ce que le profil du jeune corresponde à nos attentes, nous devons parfois accepter des jeunes pour une plus courte période, afin d'assurer une présence de nuit continue pour les résidents.

Par ailleurs, il arrive que le jeune doive s'absenter pour une courte période (partir en vacances par exemple). Il lui est alors demandé de s'organiser avec l(es) autre(s) « voisin(s) solidaire(s) » pour arranger le planning de façon à ce qu'il puisse partir, mais toujours en respectant la bonne répartition des nuits de présence. Si une telle organisation ne peut pas se faire, il est alors demandé au jeune de trouver par ses propres moyens un proche, en qui il ait confiance, pour le remplacer durant cette période. Deux « voisins solidaires » ont eu recours à cette solution, qui peut poser question au niveau de la sécurité des résidents et l'encadrement du dispositif.

Pallier les absences des « voisins solidaires » constitue notre plus grande difficulté, et donc l'un des principaux enjeux du dispositif. Nous exposerons nos suggestions plus loin.

Ajoutons également que certaines expériences avec des « voisins solidaires » ont abouti à un départ plus rapide, dû au non-respect de leur rôle auquel ils s'étaient engagés. Ces départs mettent à mal l'objectif de pérennité des « voisins solidaires ». Chacun des sites a connu une expérience non-concluante avec un « voisin solidaire » :

- Des retards (dans le dépôt le matin, et la reprise le soir, des clés et téléphones)
- Des non-paiements de loyers, départ des lieux en les laissant sales.
- Un non-respect des règles formelles ou informelles, de la vie en collectivité
Exemple : accès à la machine à laver, usage du linge du site.
- Des décalages et incompréhensions quant à leur rôle de « voisins solidaires »
Exemple : Partir avec le téléphone en dehors de son logement pendant la veille, inviter (beaucoup) d'amis pour une fête dans les locaux.

Assurer une pérennité implique aussi de devoir co-construire, et parfois reconstruire la vie en collectif du lieu, avec les « voisins solidaires » :

D'une part, l'un des enjeux pour les professionnels des sites a été d'articuler la présence des « voisins solidaires » avec l'organisation du travail au quotidien, leur donner une juste place afin de :

- garantir le respect de la vie privée et la bonne jouissance du lieu de vie des Voisins Solidaires et des usagers.
- assurer la sécurité des usagers
- assurer le bon déroulé du travail éducatif

Exemple au Tillay : *la présence d'un « voisin solidaire » sur un temps d'échange entre résident(s) et éducateur(s), est venue freiner la qualité du dialogue, ce qui peut à terme, modifier la relation éducative*

D'autre part, selon les référents des sites, les « voisins solidaires » ont eux aussi tenté de construire une dynamique collective durable, en tentant d'intégrer les normes et règles de l'établissement et du domaine du handicap, tout en s'appropriant leur propre rôle, et leur nouveau logement. Cela n'a pas été sans difficultés :

- Certains « voisins solidaires » ont reproché au démarrage un manque de clarté sur les attendus et la place qu'ils avaient à prendre.
- Chacun semble s'approprier le rôle différemment, et l'équipe éducative peine parfois à s'adapter aux personnalités des VS

Valoriser l'impact d'un voisinage bienveillant

Concernant notre objectif d'une valorisation du dispositif par un suivi continu, on peut d'abord évoquer :

- Des déplacements lors de présentation de nouveaux candidats ou pour des temps de conciliation.
- Des points téléphoniques réguliers

Ce suivi a été apprécié par les référents. Il permet aux établissements de pouvoir découvrir et s'ouvrir à de nouveaux dispositifs, tout en s'y sentant en sécurité du fait de l'expérience d'une tierce association. Enfin, la disponibilité de Mr Quéméré est très appréciée par les référents des sites.

- Des réunions de coordination mensuelles.

Elles sont faites à Ker'âge uniquement : nous avons été invités à ces réunions d'équipe pour garder un lien, entendre parler de la vie du lieu et échanger sur le dispositif des « Voisins Solidaires » si nécessaire. Puisque le dispositif Ker'âge a été construit en y intégrant dès le départ les « voisins solidaires », impliquer le référent de Nantes'Renoue s'est fait plus naturellement que sur les autres sites.

Notre présence tous les mois n'étant pas si pertinente en vue des sujets abordés, il a été décidé avec la responsable de Ker'âge, que nous assisterions à ces réunions au minimum une fois par trimestre.

Les référents ont souligné l'importance de la notion de partenariat et de communication. Cependant, nous n'avons pas réalisé l'objectif d'organiser des réunions trimestrielles avec le

Directeur de Nantes'Renoue, son Président, et les référents de chaque site concerné. Cela peut s'expliquer par le fait que les acteurs décidaient de se rencontrer uniquement lorsqu'il y avait un souci particulier et par le manque de disponibilités communes des différents acteurs.

« Je sais que si quelque chose se passe mal l'association est là pour recadrer les choses avec la personne. C'est important ce rôle parce qu'on n'est pas employeur, il n'y a pas de relation hiérarchique. C'est assez atypique. » Mme Pinsard (ARTA)

En parallèle de ce suivi régulier, l'association s'engage à évaluer le dispositif à plusieurs phases du projet. Nous développerons ce point lorsque nous évoquerons la méthodologie d'évaluation.

4. Les points à améliorer pour surmonter les difficultés

Suites aux expériences non-concluantes évoquées plus haut, des décisions ont été prises : des temps de conciliation et parfois, une rupture du contrat.

Ces expériences ont permis de faire évoluer le projet, en mettant en exergue des clarifications et des réajustements pour la suite :

- Il y aurait encore à travailler avec les partenaires pour cibler les profils qui correspondraient davantage aux spécificités du dispositif.

La sélection ne peut pas être similaire à celle de la cohabitation chez les personnes âgées, puisqu'il s'agit d'une relation tripartite (avec l'équipe éducative). Lors de la sélection, il est donc nécessaire de porter un intérêt particulier à la maturité de la personne et à son adaptabilité.

La politique de communication de l'association est donc à réinterroger : quel profil toucher ? En effet, premièrement, tous les jeunes n'ont pas forcément envie de tenir ce rôle, qui demande un certain engagement, à des âges auxquels on est davantage dans la spontanéité. Ce rôle demande d'anticiper ses disponibilités environ un mois à l'avance (pour remplir le planning avec les autres « Voisins Solidaires »).

Deuxièmement, nous devons nous interroger sur la transmission de contacts par les anciens et actuels « voisins solidaires ». Ainsi, en début d'année 2019, nous étions à la recherche de nouveaux « voisins solidaires » pour le site du Tillay et de Ker'âge. Nous avons fait appel aux « voisins solidaires » actuels pour les inciter à parler du dispositif autour d'eux. Nous avons eu un seul retour, qui nous a permis d'héberger un « voisin solidaire » supplémentaire.

Il semble donc nécessaire de s'interroger sur les freins qu'il peut y avoir à cette transmission de contacts. Les jeunes osent-ils parler de cette forme de logement autour d'eux ? En parlent-ils comme une charge ? Comme un « bon plan » ?

- Il est essentiel de communiquer sur les dysfonctionnements entre l'équipe éducative, les responsables des sites, les Voisins Solidaires et l'association Nantes'Renoue. Les règles ne sont pas toujours acquises pour tout le monde. Elles se travaillent et doivent être explicitées.

La référente du Tillay recherche à créer une « capacité à résoudre les conflits ». La structure fonctionne globalement bien à ce niveau là, mais avec l'arrivée des « voisins solidaires », il s'agit encore d'un autre enjeu : ils ne sont pas dans les mêmes objectifs ni à la même place. Des supports sont encore à mettre en place pour une meilleure communication entre les différents acteurs et une co-construction du rôle de chacun. L'idée d'un repas partagé une fois par mois a été lancée par un des « voisins solidaires ».

Un autre point sur lequel nous pouvons nous questionner est l'aptitude des « voisins solidaires » à intervenir : sont-ils en capacité de gérer tous les problèmes auxquels ils peuvent être confrontés la nuit ? De distinguer les sollicitations qui justifient un appel d'urgence de celles qui nécessitent uniquement un réconfort / un échange verbal ?

Par exemple, les jeunes doivent-ils intervenir en cas de troubles de voisinage ?

Illustration à Ker'âge: l'un des locataires s'est mis à bricoler en pleine nuit, la Voisine Solidaire ne serait pas intervenue pour ce type de situations (crainte de mal agir ? Situation qui ne relevait pas de son rôle selon elle ?)

Ce point est donc encore à interroger pour l'amélioration du dispositif.

III. Méthodes et résultats des évaluations

1. Rappels des méthodes évaluatives et des objectifs donnés à l'évaluation

Synthèse de la trame méthodologique

- Evaluation des résultats du projet au regard des objectifs initiaux :
 - Elaboration d'un guide d'entretien pour les référents des quatre établissements (ANNEXE 1)
 - Entretiens faisant objets de compte-rendu individuels, et d'une synthèse commune. Les résultats de ces entretiens constituent la partie III du dossier
- Evaluation de l'utilité sociale du projet :
 - Réunion partenariale d'auto-évaluation.
Objectif : définir le référentiel d'évaluation d'utilité sociale
 - Création d'un premier référentiel d'évaluation (ANNEXE 2)
 - Création d'un questionnaire adressé aux « Voisins Solidaires » (ANNEXE 3)
 - Premiers résultats de l'évaluation d'utilité sociale
 - Création d'un second référentiel approfondi (indicateurs de réalisation, de résultats et d'impacts) (ANNEXE 4)

L'association Nantes'Renoue souhaite pérenniser le projet, et l'améliorer de façon continue, en coopération avec ses partenaires. C'est pourquoi nous ne souhaitons pas en rester à un bilan des résultats au regard des objectifs initiaux. Ainsi la seconde phase de la méthodologie doit élargir son champ d'action. La méthodologie utilisée dans cette seconde phase d'évaluation permet d'impliquer davantage les partenaires, dans le but d'aller vers une auto-évaluation collective du projet. Enfin elle a pour objectif de pérenniser l'évaluation par la création d'outils réutilisables à plusieurs phases du projet.

a. Préparation de la réunion

A cette réunion étaient invités les référents de quatre établissements ainsi que le directeur adjoint du CHANT (Centre d'Habitats et d'Accompagnement NanTais) de l'association ADAPEI44 et la directrice territoriale de la même association. L'objectif était de définir collectivement un référentiel d'évaluation, comprenant des critères et indicateurs. Un sous-objectif était de renforcer la cohérence entre les associations partenaires qui relèvent du domaine médico-social et notre association d'intérêt général, plus proche de l'Economie Sociale et Solidaire.

Il existe deux types d'évaluation de projet nationaux, qui correspondent respectivement à ces deux secteurs : l'évaluation de l'utilité sociale (Avisé), et l'évaluation sociale et médico-sociale (loi 2002-2), auxquels sont soumis les établissements et structures sociales et médico-sociales (ESSMS), notamment les sites de l'ADAPEI et d'ARTA.

En commun accord avec les référents, nous avons décidé d'appréhender le projet par le biais d'une évaluation de l'utilité sociale. Cela semble plus pertinent car celles concernant les ESSMS n'auraient pas pris en compte toutes les dimensions que le projet des « Voisins Solidaires » peut apporter. En effet ce cadre évaluatif se tourne uniquement vers l'apport du projet pour les résidents : la présence rassurante et la présence relationnelle permettent l'autonomie des usagers, la promotion de leur santé, la garantie de leurs droits, et leur protection face aux risques la nuit.

Le cadre évaluatif de l'utilité sociale permettra une évaluation qui dépasse les intérêts propres à chacun des partenaires, et qui viendra valoriser les apports du secteur de l'ESS, et du secteur social et médico-social à la société.

Une méthodologie d'évaluation suppose la création d'un référentiel, comprenant les critères ~~d'évaluation~~ et les indicateurs correspondants. C'est dans la phase de création de ce référentiel que nous avons réuni les différents partenaires (Nantes'Renoue, ADAPEI 44, ARTA, ...), pour poser la réflexion suivante : quelle utilité sociale peut-on trouver au dispositif ? Ou autrement dit, en quoi notre projet impacte t-il à la société ?

b. Déroulé de la réunion

- Présentation du cadre d'évaluation de l'utilité sociale. Réponse libre : qu'est-ce que le partenariat entre nos associations apporte à la société, à travers ce projet ?
- Présentation de diverses dimensions de l'utilité sociale inspiré du document « Evaluer l'utilité sociale de son activité » des Cahiers de l'Avise.
 - Sociale (exemples : égalité des chances, développement de la capacité et de l'autonomie, ...)
 - Economique (développement de l'emploi, coûts évités à la société, création de richesse et de services, ...)
 - Sociétal (création de lien social, développement de l'interculturel, ...)
 - Politique (développement de la démocratie locale, renforcement de l'esprit critique, de la citoyenneté, ...)
 - Epanouissement (cadre et conditions de vie, développement des compétences souhaitées par les personnes, développement de l'expression, ...)

2. La création de référentiels

a. Le référentiel d'évaluation global

Cf. ANNEXE 4

Nous présentons ci-dessous les critères et sous-critères suite à la réunion partenariale, avec pour chacun d'eux le contexte dans lequel il s'inscrit principalement. Nous détaillerons pour chaque sous-critère, les questionnements à se poser quant à :

- Sa réalisation : qu'avons-nous mis en place ?
- Son résultat : qu'avons-nous produit ? Quels sont les effets immédiats de nos actions ?
- Son impact : à quoi avons-nous contribué ?

Enfin, pour ces trois axes d'évaluation, seront proposés des indicateurs, qui permettront de vérifier la concrétisation de chaque critère lors des différentes phases d'évaluation du projet.

Les sous-critères sociaux retenus

○ L'égalité des chances pour les jeunes :

- *Contexte* : nous sommes face à une inégalité d'accès au logement pour les jeunes, mais aussi, d'accès aux études, à l'emploi, ou encore à la mobilité. Souvent, ces difficultés d'accès s'accumulent.
- *Réalisation du projet* : Avons-nous facilité l'accès du dispositif spécifiquement aux jeunes ayant des difficultés d'accès au logement et à la mobilité ? A l'emploi et/ou aux études ?

Indicateur d'évaluation : Un accès prioritaire a été donné à des jeunes en situation de précarité

- *Résultat du projet* : notre dispositif a-t-il permis aux jeunes de se focaliser davantage sur leurs études/ sur leur travail ? Font-ils un lien entre leur mode d'hébergement et cette réussite ?

Indicateur d'évaluation : Sentiment des jeunes - lien du dispositif avec leur réussite dans les études / le travail.

- *Impact du projet* : a-t-on contribué à la réussite scolaire et/ou professionnelle de jeunes en situation de précarité ?

Indicateur d'évaluation : Nombre de réussite scolaire et/ou professionnel des jeunes

○ Le développement de l'autonomie des usagers:

- *Contexte* : l'un des axes principaux des évaluations internes des établissements et structures sociales et médico-sociales est la promotion de l'autonomie des usagers.
- *Réalisation du projet* : le dispositif a-t-il été assez sécurisé pour permettre aux usagers de se sentir rassurés au cours du développement de leur autonomie ? A-t-il été assez sécurisé pour rassurer également les professionnels et les « Voisins Solidaires » en place ?

Indicateur d'évaluation : Le dispositif a été assez sécurisé pour rassurer les usagers, les équipes professionnelles et les voisins solidaires

- *Résultat du projet* : l'habitat inclusif a-t-il été ouvert à un plus grand nombre d'utilisateurs ?

Indicateur d'évaluation : sentiment des professionnels - nombre d'utilisateurs estimé être en capacité de bénéficier de l'habitat inclusif, grâce au cadre rassurant des « Voisins Solidaires »

- *Impact du projet* : l'autonomie des utilisateurs est-elle pérennisée ?

Indicateur d'évaluation : Autonomie pérennisée chez les utilisateurs : nombre de passage à un habitat plus autonome

Le sous-critère économique retenu

○ **Les coûts évités à la société :**

- *Contexte* : d'une part, les coûts de surveillance de nuit, pour les associations liées au handicap, ne sont parfois pas nécessaires pour des utilisateurs ayant une certaine autonomie. D'autre part, les loyers ont connus une hausse des prix sans précédent jusqu'à aujourd'hui. Ces loyers sont d'autant plus coûteux dans les grandes villes universitaires comme Nantes.
- *Réalisation du projet* : les coûts supplémentaires engendrés par l'accueil des « Voisins Solidaires » sont-ils inférieurs aux coûts de surveillance de nuit ? Le coût du loyer et des charges pour les jeunes est-il inférieur aux prix du marché ?
- *Résultat du projet* : Le dispositif a-t-il permis d'éviter des coûts de surveillance de nuit pour les associations liées au handicap ? A-t-il permis également des économies pour les jeunes en termes de logement ? Voir des économies pour les collectivités (aides au logement) ?

Indicateur d'évaluation : Satisfaction en termes économique pour les établissements et pour les jeunes

Les sous-critères sociétaux retenus

○ **Création de lien social :**

- *Contexte* : dans une société qui tend vers un individualisme et des situations d'anomie, particulièrement chez les jeunes, les liens sociaux diminuent. De plus en plus habitués à « l'entre-soi », les individus ont peu d'occasions d'aller à la rencontre de la différence. Enfin, selon les responsables des sites partenaires, la principale crainte pour les usagers vivant en habitat inclusif serait la solitude.

- *Réalisation du projet* : a-t-on facilité la création de liens sociaux entre les « voisins solidaires » et les usagers ?

Indicateur d'évaluation : Mise en place d'espaces et temps conviviaux propices aux rencontres entre « Voisins Solidaires » et usagers.

- *Résultat du projet* : Des rencontres ont-elles pu se produire entre eux ?

Indicateur d'évaluation : Nombre et nature des rencontres entre VS et usagers

- *Impact du projet* : Le projet a-t-il contribué à la création et au développement de liens sociaux en dehors du cadre du dispositif ?

Indicateur d'évaluation : Echanges en dehors du cadre du dispositif entre jeunes (hors « voisins solidaires ») et usagers des sites partenaires [et](#) entre personnes en situation de handicap (hors établissements partenaires) et « voisins solidaires ».

○ **Promotion de la diversité culturelle :**

- *Contexte* : tensions accrues entre communautés sur les territoires et communautarismes. Ajoutons que près de la moitié des jeunes adhérents de l'association ont des origines étrangères.
- *Réalisation du projet* : avons-nous porté une attention particulière à la promotion de la diversité culturelle lorsque des jeunes d'origine étrangère entraient dans le dispositif ? (valorisation des échanges culturels)

Indicateur d'évaluation : La place aux échanges culturels a été valorisée dans le fonctionnement du dispositif

- *Résultat du projet* : le projet a-t-il produit une ouverture culturelle pour les personnes en situation de handicap ? A-t-il permis une acculturation pour des jeunes originaires d'un autre pays ? (langue, vie collective, ...)

Indicateur d'évaluation : nombre et nature des échanges culturels, et sentiment d'appropriation de codes sociaux, de la langue, ...

- *Impact du projet* :

Indicateur d'évaluation : Ouverture culturelle ressentie par les jeunes et usagers

○ **Développement de l'engagement citoyen :**

- *Contexte* : une part minime de l'engagement des jeunes dans le bénévolat. En 2013, les jeunes de moins de 24 ans représentaient 8% des bénévoles en France (source : www.lavie.fr)

- *Réalisation du projet* :

Indicateur d'évaluation : les valeurs sociales et solidaires ont été mises en avant dans la présentation du dispositif aux jeunes.

- *Résultat du projet* : Avons-nous développé chez les jeunes un goût pour l'engagement associatif ?

Indicateur d'évaluation : Sentiment d'utilité des jeunes / volonté de continuer à s'impliquer dans le monde associatif

- *Impact du projet* : Avons-nous contribué à une implication plus forte des jeunes dans le social et/ou dans le milieu associatif, en tant que bénévole, étudiant ou professionnel ?

Indicateur d'évaluation : Nombre d'implications des jeunes dans le social / dans l'associatif

Les sous-critères politiques retenus

○ **Contribution à l'innovation sociale:**

- *Contexte* : l'habitat inclusif est en plein essor sur le territoire et de nombreuses associations souhaitent contribuer à l'avancée de cette innovation sociale.
- *Réalisation du projet* : en quoi avons-nous mis en place un projet qui favorise le développement de l'habitat inclusif ?

- *Résultat du projet* : avons-nous participé au développement de l'habitat inclusif sur le territoire ?

Indicateur d'évaluation : Part du dispositif des VS promu par Nantes'Renoue en comparaison au nombre d'habitats inclusifs estimés sur le territoire

○ **Le renforcement d'un regard critique :**

- *Contexte* : les personnes en situation de handicap sont victimes de stigmatisation. Il existe une certaine méconnaissance des handicaps dans notre société.

- *Réalisation du projet* :

Indicateur d'évaluation : des espaces et temps conviviaux propices aux rencontres avec les usagers et avec les équipes professionnelles ont été mis en place sur les sites

- *Résultat du projet* : avons-nous permis aux jeunes une évolution de leur connaissance du handicap et de leur regard sur celui-ci ?

Indicateur d'évaluation : sentiment des jeunes - analyse de leur changement éventuel de regard sur le handicap, avant et après l'hébergement

- *Impact du projet* : le projet a-t-il contribué à un engagement des jeunes « Voisins Solidaires » dans le domaine du handicap ? A faire évoluer le regard de la société sur le handicap ?

Les sous-critères d'épanouissement retenus

○ **Un cadre rassurant pour tous les acteurs :**

- *Contexte* : selon les responsables des sites partenaires, l'épanouissement des usagers ne peut se faire que s'ils se sentent dans un environnement à la fois rassurant et répondant à leur choix d'autonomie.
- *Réalisation du projet* :

Indicateurs d'évaluation : Mise en place d'un encadrement à la fois encadré et sécurisant, mais permettant une marge d'autonomie suffisante

- *Résultat du projet* : les usagers se sont-ils sentis à l'aise à solliciter les jeunes ? Se sont-ils sentis en sécurité en leur présence ?

Indicateurs d'évaluation : Nature et nombre de sollicitations, et sentiment de sécurité des usagers

○ **Conditions de logement :**

- *Contexte* : du fait de la hausse des loyers, les jeunes se retrouvent souvent sujets au mal-logement, ce qui ne facilite pas leur épanouissement (logement trop petit, difficile à chauffer, ...).

- *Réalisation du projet* :

Indicateur d'évaluation : Mise à disposition de studios relativement modernes, propres, meublés, confortables, pratiques, ...

- *Résultat du projet* : Les jeunes sont-ils satisfaits de leurs conditions de logement ?

Indicateur d'évaluation : Satisfaction des jeunes quant à leurs conditions de logement. Si les jeunes sont sur le départ ou partis, pour quelles raisons ?

b. Le référentiel d'évaluation focalisé sur les résultats du projet

Cf. ANNEXE 2

Durant la réunion partenariale, nous nous sommes surtout focalisés sur les indicateurs de résultat. Ce référentiel d'évaluation résume les principaux critères d'utilité sociale et les indicateurs de résultats évoqués durant la réunion.

Le référentiel indique également le recueil de données qui a été choisi collectivement pour répondre à chaque critère. Ces recueils de données sont les suivants :

- Principalement, la réalisation d'un questionnaire d'évaluation destiné aux « Voisins Solidaires » une fois la période de contrat d'un an terminée (ANNEXE 3).

Il permet des éléments de réponse concernant les critères suivants : l'égalité des chances chez les jeunes, les coûts évités, la création de liens sociaux, la promotion de

la diversité culturelle, l'engagement citoyen, le renforcement d'un regard critique, le cadre rassurant, et les conditions de logement.

Il comprend donc des questions sur :

- Ses rapports avec les résidents (convivialité, sollicitations de nuit)
 - Ses rapports avec le responsable et l'équipe professionnelle (transmission, soutien)
 - Ses rapports avec l(es) autres « voisin(s) solidaire(s) » (convivialité, organisation des présences)
 - La satisfaction de son mode d'hébergement (réponse aux attentes, apports)
 - Ses rapports avec l'association Nantes'Renoue (gestion de la demande d'hébergement, vie associative)
- La prise de contact avec les référents du site pour répondre à quelques questions (satisfaction économique du dispositif, nature et nombre de sollicitations des usagers envers les « VS », contribution dans le développement de l'habitat inclusif sur le territoire)
 - Les informations dans les documents et les archives de Nantes'Renoue (nombre de jeunes originaires d'un autre pays par exemple)

3. Premiers résultats de l'évaluation d'utilité sociale

Nous pouvons déjà répondre à la plupart des indicateurs de réalisation puisque le projet est déjà mis en place.

Concernant les indicateurs de résultat, le questionnaire destiné aux « Voisins Solidaires » a été soumis à encore trop peu de jeunes. En effet, nous les transmettons uniquement lorsque le contrat arrive à son terme (maximum une année) ou bien lorsqu'il est écourté par les parties. C'est pourquoi l'évaluation ne peut pas encore se reposer sur les résultats du questionnaire. En revanche, étant donné notre suivi régulier ainsi que les échanges avec les référents partenaires lors des entretiens et de la réunion, nous avons déjà obtenu quelques réponses et quelques pistes pour chacun des sous-critères:

Enfin, étant donné que le projet a seulement un peu plus de 3 ans d'existence, il est difficile d'obtenir des réponses quant à l'impact à long terme du projet sur la société.

❖ Egalité des chances pour les jeunes

Réalisations :

Etre logé en tant que « voisin solidaire » demande davantage de responsabilités que pour la cohabitation intergénérationnelle. De ce fait, nous sélectionnons rarement des étudiants de 18 ans qui, partant de chez leurs parents, cherchent un premier hébergement avant leur indépendance. Nous nous tournons davantage vers des profils plus âgés, souvent plus autonomes de leurs parents, mais de ce fait, souvent dans une plus grande difficulté économique.

D'une part, nous leur permettons d'accéder à un hébergement à moindre coût : nous nous sommes accordés avec nos partenaires pour proposer aux « voisins solidaires » une contrepartie financière mensuelle composée de 69 euros de charges et 1 euro de loyer. En mars 2019, le prix de la location était en moyenne de 12 euros le m² à Nantes Métropole (source : www.seloger.com). Avec 70 euros par mois, les jeunes « voisins solidaires » payent l'équivalent de 3,50 euros le m², soit environ trois fois moins que le prix du loyer moyen au local.

Nous leur permettons ainsi de consacrer davantage de temps pour la réussite dans leurs études/ le travail / la recherche d'emploi. Concernant les « voisins solidaires » qui sont deux ou trois par sites, un planning a été instauré afin de répartir équitablement les temps de « veille passive ». Ils disposent ainsi de plus de temps libres. Concernant le « voisin solidaire » hébergé par l'ARTA, son temps de veille passive se limite à 4 nuits par semaine puisque la structure n'accueille personne le week-end.

D'autre part, nous les valorisons à travers ce projet, car nous leur accordons une confiance et une certaine responsabilité.

Enfin, l'association Nantes'Renoue est en train de répondre à un appel à projet visant à favoriser la place des réfugiés statutaires au sein de cohabitations solidaires. Ces jeunes pourront également intégrer le dispositif des « voisins solidaires », et être hébergés sur un long terme. Ce contexte ne peut qu'être bénéfique pour engager leur construction d'un avenir sur le sol français.

Premiers résultats :

Le dispositif offre une stabilité à de nombreux jeunes en difficulté économique. En voici quelques exemples, selon notre suivi :

- Une jeune, hébergée à Ker'âge, faisait une heure de route tous les jours pour venir à Nantes. Accéder à cet hébergement en centre-ville de Nantes lui permet de limiter ses frais et se concentrer davantage sur son travail.
- Un autre jeune enchaînait les hébergements de courte durée, aidé par des proches. Etre hébergé à la Gilarderie lui a permis une stabilité dans son parcours résidentiel. Il peut ainsi se concentrer sur ses études en alternance. Il pense d'ailleurs que les horaires sont plus pratiques qu'en cohabitation intergénérationnelle car en s'organisant à trois, cela lui laisse la liberté de ne pas être présent tous les soirs.
- Un réfugié, qui logeait en famille d'accueil, est aujourd'hui hébergé à la Gilarderie. Il vit ainsi à proximité de son lieu de travail et gagne en indépendance.
- Enfin, un jeune homme venu des Comores est hébergé à l'UEROS d'ARTA. Au-delà des échanges autour de l'organisation, l'équipe de l'UEROS oriente parfois le jeune vers les structures appropriées, pour ses démarches administratives par exemple.

❖ Développement de l'autonomie des usagers

Premiers résultats :

Selon nos référents des différents sites, le projet ouvre des portes aux usagers souhaitant davantage d'autonomie, qui ont les compétences pour intégrer un habitat inclusif, mais qui ne pouvaient pas y avoir accès jusqu'ici étant donné leur niveau de dépendance et la nécessité d'un encadrement de professionnels. Il peut s'agir d'une transition vers un habitat plus autonome.

❖ Eviter des coûts à la société

Réalisations :

Savoir quels sont les coûts engendrés pour les associations du handicap et le coût de surveillance de nuit. Ebauche de simulation : (à vérifier)

Coût théorique d'un professionnel en foyer (hors dispositif des « Voisins solidaires ») :

Sur la base d'un coût horaire chargé de 10.65 € (base SMIC 2019) avec une présence demandée de 21h à 7h, soit 10h d'amplitude par nuit, on obtient pour un mois 303 heures x 10.65 = 3227 € à charge de l'employeur (par foyer), soit un coût approximatif supérieur à 150 000 € pour 4 foyers.

Coût réel avec accueil d'un Voisin solidaire : Prise en charge par les établissements des logement : 5 studios loués en principe 450 € par mois et un duplex loué en principe 650 € par mois = 2900 € x 12 = 34 800 € par an (- 70 € x 8 de contributions versées par le jeune) = 560 € par mois = 6720 € par an. Reste à charge 28 080 € annuels pour 4 foyers.

Subventions versées à l'association par les partenaires « handicap »: environ 250 € par an et bénéficiaire en situation de handicap soit 8750 € pour 35 bénéficiaires

« Economies réalisées sur 4 foyers » : 150 000 – 28 080 - 8750 = 113 170 €

Premiers résultats :

Selon les référents des sites, les coûts évités pour les associations partenaires leur permettraient de se concentrer davantage sur le travail à effectuer en journée ainsi que sur les autres établissements qui ont besoin de plus de ressources.

❖ Création de lien social et diversité culturelle

Réalisations :

Dans le projet initial, l'objectif était de confier au « voisin solidaire » les missions suivantes :

- Rendre visite régulièrement aux résidents en privilégiant les parties communes de l'habitat et en tenant un « livre de bord »
- Participer, en relation avec l'encadrant, à des rencontres conviviales dans la salle commune, selon le projet (au minimum une fois tous les 15 jours)

Ainsi, à Ker'âge, il était convenu qu'un dimanche par mois, les locataires consacrent un peu de temps l'après-midi avec un des « voisins solidaires ».

Au Tillay après quelques tensions avec l'équipe éducative (dus à des malentendus dans la place que chacun prenait au sein du collectif), l'une des « voisines solidaires » a pris l'initiative de proposer un repas partagé une fois par mois avec les résidents et les professionnels.

A la Gilarderie, les « voisins solidaires » sont toujours invités aux événements festifs et conviviaux organisés dans l'établissement.

Enfin, à l'UEROS, il a été proposé qu'une fois tous les 3 mois, le jeune soit invité au repas du soir pour faire connaissance avec le nouveau groupe de stagiaire.

A l'inverse, les usagers des différents sites de l'ADAPEI44 ont été invités à certains événements de la vie associative de Nantes'Renoue (Brunch, Galette des rois, ...). L'intérêt étant de les associer comme le sont nos adhérents directs (hébergeurs et hébergés).

Premiers résultats :

Malgré ces initiatives au sein de chaque site, peu de temps conviviaux ont été concrètement effectués. De ce fait, les échanges culturels sont également rares. L'UEROS maintient les repas partagés, mais à la Gilarderie, les « voisins solidaires » se présentent rarement aux événements auxquels ils sont invités.

Les activités, un dimanche par mois à Ker'âge ne se sont pas concrètement réalisées non plus. Il n'y a pas forcément de sollicitations des locataires pour discuter avec les « voisins solidaires » : « Ils sont vraiment chacun chez soi » (Mme Fourny).

Les difficultés à mettre en place ces temps de partage peuvent s'expliquer : ils demandent du temps et surtout une mobilisation collective autour de l'organisation. Tous les « voisins solidaires » comme tous les résidents, n'ont pas la même volonté de partager des activités conviviales. L'idée initiale n'émane ni des « voisins solidaires », ni des résidents : pour trois des sites, les résidents travaillent en journée, ce qui peut justifier qu'ils ne soient pas demandeurs d'activités le soir. Cela expliquerait que la démarche n'ait pas aboutie pour le moment. Nous devons donc nous questionner sur l'intérêt qu'il y a à développer ces temps.

Notons également que la configuration des locaux varie entre les différents sites, et de ce fait, les contacts entre usagers et « voisins solidaires » ne sont pas forcément quotidiens. Par exemple, à la Gilarderie, les résidents sont plus indépendants : leurs logements sont répartis dans 4 immeubles et ils dînent à leur domicile. Il est alors plus complexe d'entrer en relation.

Enfin, les invitations des résidents aux événements de notre association n'ont pas non plus été suivies d'effets. Il y a eu des difficultés d'organisation liées aux « contraintes » d'accompagnement et de transport.

Il semblerait qu'il y ait tout de même quelques échanges informels entre eux, d'après notre suivi auprès des « voisins solidaires » (échanges cordiaux dans les couloirs, rencontre au supermarché, ...). Les résultats du questionnaire viendront préciser la réponse.

❖ Contribution à l'innovation sociale

Réalisations :

Notre projet tend à développer l'habitat dans des lieux dits « inclusifs ».

La loi ELAN contribue à l'institutionnalisation de l'habitat inclusif en donnant la définition suivante : « L'habitat inclusif est destiné aux personnes handicapées, aux personnes âgées et à toute personne qui fait le choix de ce mode de vie. Il consiste en un mode d'habitation regroupé, assorti d'un projet de vie sociale et partagé défini par un cahier des charges national. ».

Les formes d'habitat inclusif sont très diverses et variées selon le guide de l'habitat consacré à ce sujet, elles dépendent :

- de leur initiateur (acteur privé, acteur public, citoyens)
- du public visé (personnes âgées, personnes présentant un handicap spécifique ou non, mixité de publics)
- de la forme d'habitat (habitat partagé, habitat groupé)
- du statut du logement (logement privé ordinaire, logement social, résidences-services, logements foyers)
- des services proposés (soins et/ ou facilitation de la vie quotidienne, services mutualisés ou individualisés, personnel interne et/ou intervenant externe)

Concernant notre projet, il est initié par des associations d'intérêt général, pour des personnes en situation de handicap, qui habitent principalement en habitat groupé (logements individuels mitoyens ou situés à proximité les uns des autres et partageant des espaces communs). Il s'agit de foyers logements et les résidents bénéficient d'une facilitation de la vie quotidienne, parfois mutualisés, parfois individualisés selon les sites, par un personnel interne.

Selon le guide de l'habitat inclusif, il existe quatre supports dans l'accompagnement des habitants en situation de handicap, dont la veille et sécurisation de la vie à domicile : « le

niveau de veille s'adapte aux besoins des habitants et aux problématiques particulières qu'ils rencontrent. ».

La veille proposée par notre projet se place entre une forme auto-gérée entre les habitants dans une logique d'attention mutuelle, et la présence d'intervenants externes. En effet, « les voisins solidaires » habitent sur le site, mais eux s'engagent à une présence pour les autres résidents, tandis que ces derniers ne s'impliquent à rien. L'attention n'est donc pas forcément mutuelle. Ils sont indirectement des intervenants internes et externes dans la mesure où une mission leur ait confiée par des acteurs internes (l'ADAPEI 44 ou ARTA) et externe (Nantes'Renoue).

Le soutien à la convivialité, est aussi favorisé par la présence des « voisins solidaires ».

Ainsi, notre projet contribue à l'innovation sociale dans la mesure où il s'inscrit dans le développement d'une forme d'habitat inclusif.

Premiers résultats :

Nous pouvons déjà obtenir une piste de réponse concernant notre contribution à l'innovation sociale. En effet, nos partenaires sont confiants pour l'avenir de l'association car l'habitat inclusif est en plein essor sur le territoire. Selon l'un de nos référents, de tels projets ont toutes leurs chances de se développer, en vue des perspectives d'habitat inclusif. A l'ADAPEI44 entre autres, des projets de ce type sont en cours et Nantes'Renoue est alors évoqué comme partenaire. Ces habitats ne nécessiteront pas une surveillance de nuit, mais uniquement une présence ponctuelle. Les nouveaux partenariats possibles se feront naturellement car maintenant, Nantes'Renoue est devenu un acteur légitime. On peut déjà citer le projet en cours, d'habitat participatif de la Jaguère à Rezé, pour lequel nous avons été sollicités (à développer) ;

❖ Le renforcement d'un regard critique

Réalisations :

A l'ADAPEI44, la démarche de décroisement du milieu du handicap a déjà été entamée en intégrant certains de leurs foyers, de manière diffuse, dans des résidences portées par des bailleurs sociaux (comme à la Gilarderie). Le projet des « Voisins Solidaires » a voulu venir renforcer cet objectif d'inclusion de l'ADAPEI44.

Nous avons déjà mis en avant la difficulté de proposer des temps conviviaux. Or pour construire un regard critique et aller au-delà de ses préjugés, il semble nécessaire de faciliter les liens sociaux entre les acteurs : usagers, « voisins solidaires », équipe professionnelle. (Résultats ci-dessus concernant la construction des liens sociaux)

Impacts :

Nous pouvons d'ores et déjà donner un premier exemple d'impact sur l'un des jeunes qui était présent à la Gilarderie. Il exprimait une crainte au départ envers le public en situation de handicap. Mais lorsqu'il est parti, il a dit avoir « énormément appris sur ce public », sur la spontanéité des résidents et leur accueil. Cela lui a même ouvert des portes sur le plan professionnel (en emploi dans la conduite de transports spécialisés).

❖ Un cadre rassurant pour tous les acteurs

Réalisations :

La convention de partenariat signée par Nantes'Renoue, l'ADAPEI44 et ARTA, ainsi que la charte signée par le « Voisin Solidaire » et les deux associations partenaires, vient encadrer le dispositif.

Premiers résultats :

Comme dit précédemment, les référents qualifient le dispositif de sécurisant. Ils apprécient avoir une association en interlocutrice, cela les rassure et contribue à leur épanouissement quotidien au sein de leur résidence.

❖ Condition de logement

Réalisations :

Les studios mis à disposition ont la même configuration que ceux des usagers. Ils sont meublés, relativement récents, et contiennent une salle de bain et une kitchenette.

IV. Bilan du projet et premières préconisations

1. Synthèse des évaluations

a. Les résultats au regard des objectifs initiaux

Résultats positifs :

- Des sollicitations rares de la part des résidents et pour des motifs peu inquiétants
- Une stabilité des « voisins solidaires » sur le logement, mais qui gagne à être encore améliorée (lors de la sélection)
- Un suivi continu apprécié et utile

Résultats négatifs :

- Des dysfonctionnements au niveau des temps de transmission et des téléphones
- Des difficultés à pallier les carences entre deux contrats de sous-locations
- Quelques difficultés à réajuster la vie en collectif avec le nouvel acteur qu'est le « voisin solidaire »

b. L'utilité sociale du projet

Résultats positifs :

- Des jeunes qui ont gagné en stabilité, maturité et indépendance
- Un projet qui ouvre des portes à l'habitat inclusif pour de nouveaux usagers
- Des coûts de l'ADAPEI 44 qui peuvent être concentrés en journée et sur d'autres sites
- Des pistes de nouveaux partenariats pour l'avenir, contribuant au développement de l'habitat inclusif sur le territoire
- Un cadre qui permet l'épanouissement des résidents
- Des conditions de logement favorables à l'épanouissement des « voisins solidaires » et des résidents.

Résultat négatif :

- Des temps conviviaux qui peinent à voir le jour. Mais leur réelle nécessité est à questionner puisqu'elle n'est pas une demande de la plupart des acteurs concernés.

2. Premières préconisations : actions envisagées pour surmonter les difficultés

La réunion partenariale a aussi été l'occasion de suggérer des améliorations pour l'avenir du dispositif, suite aux problématiques relevées au cours de l'évaluation :

- Les absences des «voisins solidaires » (absences ponctuelles ou départ définitif sans que nous trouvions un autre candidat)
- Les malentendus dans la définition du rôle de « voisin solidaire » et la question de leur aptitude à « intervenir »
- La politique de communication autour du dispositif

a. Les remplacements ponctuels

Nous l'avons évoqué, l'un des principaux enjeux du dispositif est d'assurer la présence constante d'un « voisin solidaire » les nuits, et donc de combler leurs potentielles absences. Nous suggérons de demander à d'autres « voisins solidaires » de pouvoir remplacer quelques fois un absent. La demande pourrait aussi être faite auprès de jeunes hébergés chez des personnes âgées, avec l'accord de celles-ci. Cette démarche s'inscrit dans l'esprit solidaire dans lequel se sont engagés les jeunes, tant qu'il n'y a pas d'abus. Il est alors nécessaire que nous nous assurions que ces remplacements soient très rares et qu'ils ne soient pas toujours effectués par les mêmes jeunes.

Cette démarche peut aussi être envisagée lors des fermetures des établissements, comme c'est le cas au Tillay pour les résidents, trois semaines en août. Si les « voisins solidaires » de ce site sont eux-mêmes disponibles, il peut être envisagé de leur demander d'effectuer des remplacements, soit sur d'autres sites, soit chez des personnes âgées. La plupart de ces dernières sont d'ailleurs souvent seules durant cette période puisque beaucoup d'hébergés ont fini leur année d'études.

b. Une présentation clarifiée du dispositif

Comment éviter les malentendus dans la définition du rôle assuré par les « voisins solidaires » ? Et comment s'assurer de la justesse d'interprétation de la situation par le jeune, lorsqu'il est sollicité ?

L'idée d'un temps de formation pour les « voisins solidaires » n'a pas été considérée comme forcément pertinente étant donné que cela peut générer des angoisses chez les jeunes, l'intérêt étant justement de ne pas professionnaliser leur mission.

Néanmoins, il semble nécessaire lors des prochaines candidatures, de bien définir le cadre du partenariat : visiter les lieux, présenter les usagers, la relation tripartite aux jeunes ... Après la rencontre du « voisin solidaire » avec le référent du site, accompagné du salarié de Nantes'Renoue, il peut être judicieux dans un second temps, de formaliser une rencontre avec les usagers et l'équipe éducative.

Dans la même idée, nous préconisons la création d'un livret d'accueil spécifique pour le « voisin solidaire ». Nantes'Renoue en a déjà créé un pour les hébergés, mais une seule page est consacrée à ce dispositif. Un livret plus spécifique permettrait d'une part, de bien définir le cadre du partenariat, et éviter entre autres, que les jeunes utilisent des expressions professionnalisantes comme « je suis de veille » ou « je suis d'astreinte », comme ils le font actuellement lorsqu'ils évoquent leur mission.

D'autre part, il pourra s'y référer en cas de sollicitations, pour le guider dans son action s'il se sent démuné. (« dois-je ou non appeler l'astreinte pour cette situation précise ? Appeler directement les urgences ? Seulement rassurer la personne ? »).

Pour finir, l'équipe professionnelle pourra aussi remplir ce livret en y faisant apparaître des informations pour chacun des résidents (Par exemple, est-il souvent sujet à des angoisses ? A-t-il une quelconque maladie qui expliquerait son comportement ? ...). Ainsi, nous permettons aux jeunes de se rassurer en cas de sollicitations. De plus, nous prenons en compte les spécificités de chaque site dans le livret d'accueil.

Enfin, nous devons nous interroger sur la façon dont on pourrait faire participer les adhérents tout comme les partenaires dans la communication du dispositif. Comment instituer une transmission de contacts ? En clarifiant le cadre du partenariat, le livret d'accueil peut ainsi venir faciliter la compréhension du système pour l'entourage des « voisins solidaires ».

c. Le renforcement du partenariat

Au départ du projet, il avait été convenu d'organiser des réunions trimestrielles avec les référents de chaque site et le Président de Nantes'Renoue. Mais cela n'a pas abouti.

Participer aux réunions d'équipe déjà en place sur les sites, comme à Ker'âge, semble être alors plus pertinent pour renforcer nos partenariats (y participer une fois par trimestre par

exemple). En effet, cela permet un complément au suivi téléphonique, puisque nous pouvons écouter directement les points de vue des professionnels et avancer collectivement vers des pistes d'améliorations si besoin. Ces réunions permettent aussi de maintenir un lien physique régulier avec nos partenaires. Enfin, elle permet de continuer à faire vivre le croisement des expertises, l'un des objectifs initiaux du projet. Ces réunions peuvent donc être une solution supplémentaire à la résolution des conflits. Afin de maintenir l'esprit du projet, il semble néanmoins plus raisonnable de ne pas impliquer les « voisins solidaires » dans ces réunions qui doivent rester professionnelles.

Nous préconisons également que le renforcement du partenariat implique, dans une démarche inverse, l'intégration d'un acteur de l'ADAPEI44 (et ARTA si possible) au comité d'administration de l'association Nantes'Renoue. Cela permettra de faire de ces associations une réelle force de proposition et d'analyse.

3. Son rapport coût/bénéfice

Le développement du partenariat avec les structures du handicap constitue une opportunité certaine pour Nantes'Renoue. Les subventions liées au dispositif des « voisins solidaires » sont versées de manière pluri-annuelle et assurent près d'1/4 du budget annuel de fonctionnement (8750 € sur la base des 4 sites où se développe le dispositif + les frais de dossier et cotisations versés par les « voisins solidaires »). Le temps consacré en phase de démarrage du projet a été lourd (création des supports de partenariat, réunions fréquentes, suivi des voisins solidaires, médiations...). En 2020, nous devons intégrer officiellement le dispositif dans nos outils de communication. Le nouveau site internet a été finalisé le 16 Février. Il évoque cet axe comme une formule en développement, à promouvoir prioritairement. Deux mois de travail en collaboration avec une stagiaire d'étude ont été nécessaires pour parvenir à cette nouvelle « vitrine ».

De nouveaux coûts humains seront nécessaires pour respecter nos derniers engagements : une réunion hebdomadaire est exigée sur chaque site. Elle réunit l'ensemble des acteurs : référents des 2 associations (dont la Présidente de Nantes'Renoue) et les voisins solidaires du dispositif.

V. Suites données au projet

1. Les zones de tensions observées : (depuis la rédaction du bilan intermédiaire)

- a) **La carence estivale :** la vigilance s'impose pour éviter les périodes d'absence entre voisins solidaires.

Les faits : plusieurs étudiants ont été gênés par la présence attendue pendant l'été 2019. Pour eux, cette période est traditionnellement consacrée au repos, aux voyages, aux vacances. En hébergement intergénérationnel, ils disposent au minimum des 2 mois d'été (trêve estivale). La convention de partenariat n'a pas la même saisonnalité. Deux des 4 foyers d'accueil « handicap » souhaitent la présence en quasi-continu, de janvier à décembre.

Il s'agit donc d'une contrainte évidente sur laquelle il est indispensable d'être ferme dès la signature du contrat d'hébergement.

Les solutions apportées : Nous nous sommes confrontés à un turnover entre mai et septembre 2019. Certains des jeunes hébergés pensaient vaquer à leurs occupations (voyages, travail saisonnier) et revenir en septembre 2019 sans se soucier de l'organisation estivale en leur absence. Les nouveaux candidats se sont engagés pour une période prédéfinie de 9 mois à 1 an, reconductible ou non. Ceux qui ne seront pas disponibles l'été 2020, arrêteront leur hébergement au terme initial, c'est à dire sans pouvoir espérer revenir à la rentrée.

L'association va anticiper ces mouvements de jeunes en proposant les chambres libérées dès la fin du printemps (affichage sur la page Facebook ou auprès de partenaires).

- b) **La fragilité des candidats hébergés :** constitue un frein à l'intégration dans le dispositif

Les faits : un des voisins solidaires sortait d'une situation très précaire. Demandeur d'asile d'origine Camerounaise vivant dans un squat depuis plusieurs mois au moment de sa prise de contact.

Sa situation nous a interpellé et nous avons accepté sa candidature rapidement en considérant sa demande comme prioritaire. Nous pensions lui offrir un hébergement "coup de pouce", le temps qu'il retrouve une stabilité. Dans les faits, il ne lui était pas possible d'être autonome financièrement avant que la Préfecture lui accorde l'autorisation de travailler. Au fur et à

mesure, les délais de rdv ont été repoussés et les perspectives d'une dynamique d'emploi éloignées.

L'association s'est substituée à lui pendant 3 mois pour le paiement de ses charges mensuelles, assurance responsabilité civile. Elle a considéré le paiement d'une cotisation associative non d'actualité en attente d'une meilleure situation.

Malgré cette prise en charge exceptionnelle, plusieurs incidents se sont accumulés (retards répétés, attitude et propos inappropriée auprès du personnel féminin des équipes de professionnelles et des bénéficiaires en situation de handicap).

L'absence de retenue et son inadaptation aux codes du savoir-vivre ont provoqué son départ précipité le soir d'un nouvel incident. La crédibilité et légitimité ont été remises en cause dans le choix des candidats par les familles des résidents et les partenaires de l'ADAPEI44.

Les solutions apportées : cellule de crise afin de trouver en urgence de nouveaux candidats en excluant dorénavant ceux qui ne présentaient pas de stabilité nécessaire dès l'entrée dans le dispositif. Une réunion a été organisée avec la référente du projet au sein de l'ADAPEI44, le Directeur et la Présidente de Nantes'Renoue. D'un commun accord, le partenariat sera maintenu et consolidé. L'étude et validation des futurs candidats feront l'objet d'une décision collégiale. Un RDV trimestriel sera organisé auprès de chacun des 3 sites ADAPEI44 en mettant autour de la table à la fois les voisins solidaires, les référents de Nantes'Renoue et ceux de l'ADAPEI44.

c) Le sens de l'engagement :

Les faits : en application des dernières préconisations, les 2 associations partenaires ont proposé d'accueillir un jeune salarié de 21 ans, en formation de barman par alternance dans un bar touristique de Nantes. Avant de signer le contrat de sous location, nous avons exigé l'engagement du jeune (verbalement) au respect des horaires demandés de présence (un soir sur 2 de 21h45 à 7h). Il s'était engagé à assurer ses vacations professionnelles en journées de façon à être disponible pour les permanences du dispositif des voisins solidaires.

La poursuite de son contrat en alternance était conditionnée par la recherche d'un logement.

En pratique, le jeune était à la fois tributaire des horaires du service bar, des remplacements de collègues portés absents et des transports en commun. Par mesure de sécurité, nous avons proposé de rédiger un contrat pour une période d'un mois renouvelable.

Dès les premiers jours, le jeune a agi de manière irresponsable en mettant en cause la faute des uns et des autres comme explication de ses retards répétés au foyer. Se considérant « surveillé » dans son rythme de vie par les référents des associations partenaires, il a préféré faire la politique de l'autruche, ne répondant pas à nos sollicitations téléphoniques (délivrance d'un emploi du temps fiable, de justificatifs d'absences...).

Les solutions apportées : le public en situation de handicap nécessite une stabilité dans les échanges. Le rythme de vie d'un jeune est sujet à des imprévus parfois difficiles à surmonter. Un étudiant a des créneaux horaires connus et des cours qui se déroulent en journée. Un jeune salarié par alternance ne dispose pas de la même stabilité. Le secteur de la restauration/hôtellerie ne présente pas les garanties suffisantes de sérieux pour rassurer les bénéficiaires en présence. Le contrat d'hébergement du jeune n'a pas été reconduit au terme du 1er mois et nous avons été à nouveau contraints de chercher en urgence un « remplaçant » en pleine période de congés de Noël.

Une publication/annonce a été postée sur Facebook et auprès de plusieurs réseaux sociaux en lien avec les recherches de logement. Malgré l'offre qui nous paraissait intéressante, très peu de retours, si ce n'est encore des jeunes à la santé psychologique fragile. Nous n'avons pas voulu prendre de nouveaux risques en donnant une suite défavorable à leurs demandes.

C'est auprès d'anciens adhérents ayant déjà expérimenté des cohabitations solidaires que nous nous sommes dirigés. Un d'entre eux, de retour dans la région s'est positionné sur l'offre. Il est arrivé en tout début d'année. Après plus d'un mois d'hébergement, le dispositif semble retrouver progressivement la confiance des partenaires, des éducateurs spécialisés et des familles des bénéficiaires.

Nous avons traversé une crise de confiance qui a perturbé l'ensemble du dispositif des voisins solidaires. Le fait de remettre en question la pérennité du projet a servi d'électrochoc.

Sous le regard bienveillant du Directeur national du Réseau de Cohabitation Solidaire et Intergénérationnelle (COSI), un premier document pédagogique a été finalisé relatif au

« Dispositif local/Habitat collectif et Solidaire entre jeunes et Personnes en situation de Handicap ». Il n'oublie pas de mentionner les points de vigilance et les écueils à éviter.

Afin d'éviter de nouvelles sources de conflits, nous avons tiré plusieurs enseignements et sommes amenés à restreindre progressivement les profils des candidats. Il est préférable de prendre davantage de temps et d'énergie dans la sélection et le suivi des voisins solidaires en amont et dans les premières semaines d'hébergement. Précisons que les incidents se sont concentrés sur l'un des 3 sites proposés par l'ADAPEI44.

Une fois regagnée la confiance, le déploiement du dispositif sur 3 nouveaux sites semble à nouveau possible à l'horizon 2021/2022. Nous attendons le détail de ces projets (foyers en construction sur 2 quartiers de Nantes et un autre en agglomération).

2. Les perspectives :

Développement à l'échelon local :

- *Nouveaux projets à moyen terme (ADAPEI44)*

Une chargée de mission a été recrutée par l'ADAPEI44 (Marielle ANGLA) en janvier 2020. Son poste se concentre sur les perspectives d'habitat inclusif pour les bénéficiaires en situation de handicap de Loire Atlantique de leur association. Elle s'est entretenue longuement avec le Directeur de Nantes'Renoue le 05 Février 2020. Elle a présenté les projets en cours de réflexion au sein de l'ADAPEI44 pour les prochaines années.

Un décret d'application vient apporter des précisions réglementaires au déploiement de l'habitat inclusif et partagé destiné aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées et à la mise en œuvre du forfait habitat inclusif financé par la CNSA.

Cette avancée dynamise et accélère la construction de nouveaux dispositifs. Le cahier des charges national définit le principe de projet de vie sociale et partagé (publication du 24/06/2019).

Dans les faits, l'ADAPEI44 envisage de confier la gestion du dispositif des voisins solidaires à Nantes 'Renoue sur plusieurs nouveaux sites. Changement d'échelle : l'association est désignée pour accompagner 10 nouveaux voisins solidaires à l'horizon 2021 et 2020. Au

final ce sont 17 chambres qui seront proposées à Nantes'Renoue dans le cadre du partenariat ADAPEI44/Nantes'Renoue.

- Ouverture d'accueil au domicile de personnes en situation de handicap :

Deux premières expériences d'hébergements d'étudiantes se sont déroulées chez une femme de 34 ans domiciliée en périphérie Nantaise. Invalide Moteur Cérébrale de naissance, elle travaille en journée, vit avec sa fille de 6 ans dont elle a la charge à temps complet et dispose d'un dispositif d'accompagnement bien organisé (matin et soir). Accueillir une étudiante lui permet de se changer les idées, d'apporter du dynamisme chez elle. Elle participe à la plupart des événements proposés par l'association dans la salle adaptée aux personnes à mobilité réduite.

De ce bilan réussi, une nouvelle proposition d'accueil a été faite en début d'année par un homme de 32 ans, tétraplégique suite à un accident de la vie survenu il y a 10 ans. Il se sépare de sa femme et ne peut pas prendre en charge la garde partagée de ses 3 jeunes enfants. Il se retrouvera seul chez lui à partir d'avril 2020. D'un naturel optimiste et bon communicant, il recherche à tisser du lien avec un(e) jeune qui n'aura pas la fonction d'aidant mais de "colocataire". La maison est grande (250 m²) dotée d'un jardin. Il attend de pouvoir co-organiser des petits repas chez lui ou au restau, des sorties cinéma ou des concerts...

D'un partenariat conclu initialement avec des structures en lien avec le handicap, l'association Nantes'Renoue a découvert de nouvelles problématiques rencontrées au domicile des particuliers. C'est une des pistes sur lesquelles l'association compte pour assurer son essor. Au fur et à mesure des rencontres effectuées avec des professionnels, de nouveaux projets mûrissent et complètent les axes initialement proposés dans l'objet de l'association. De l'habitat intergénérationnel à l'habitat inclusif, de nombreuses formes d'hébergement pourront être, à terme proposées.

Développement au niveau national :

Le dispositif des voisins solidaires a suscité la curiosité et l'intérêt de plusieurs structures du réseau national de Cohabitation Solidaire Intergénérationnelle. Une synthèse du dispositif local développé à Nantes « Habitat solidaire handicap » a été validée en Conseil d'administration national (cf document inséré en pièce jointe).

Il sert de référentiel aux collègues intéressé(e)s à leur tour par cette forme d'habitat. A l'occasion des Assemblées générales du réseau COSI, le sujet intéresse et interroge. L'expérimentation Nantaise constitue un axe de développement pour sécuriser nos structures associatives, en complément de l'axe consacré à l'hébergement intergénérationnel. Ce dernier présente dans beaucoup de régions des signes d'essoufflement, le côté novateur ne fait plus recette. Plateformes en lignes et sites dédiés aux cohabitations (cartes des colocs sur Facebook) sont privilégiés par les usagers pour leur instantanéité, l'absence de contraintes et l'accès direct.

L'ouverture des cohabitations à d'autres publics constitue un moyen de perdurer et d'atteindre un équilibre des finances de nos structures associatives, souvent fragiles. Toutefois, accueillir un public "vulnérable" n'est pas garant d'une sérénité financière et induit des préjudices réels dans la gestion de l'association. Nous constatons de nombreuses situations d'impayés et nous ne disposons pas de moyens coercitifs pour contraindre à respecter cet engagement financier. Un dilemme se pose : accueillir des jeunes en fragilité (par manque de candidatures lambdas) pour satisfaire la demande de nos partenaires ou restreindre l'accès à un public moins dans l'urgence au risque de ne pas assurer la fluidité des accueils.

Une journée de la cohabitation intergénérationnelle se tiendra sur Paris le 29 Avril prochain. Il s'agira de conforter les expériences de ce mode d'habitat auprès des Institutionnels et de discuter entre nous des actions menées en local. Trois de mes collègues (implantés sur le Havre, Lyon et Toulouse) m'ont demandé de témoigner auprès d'eux et de leur apporter mon expertise.

Le voisinage solidaire reste d'actualité et devrait s'essaimer sur le Territoire avec l'appui d'autres antennes des partenaires déjà en place sur Nantes ! Plusieurs membres de l'UNAPEI ont manifesté le souhait de développer cette alternative d'accueil solidaire.

Le soutien de la CNSA a accompagné Nantes'Renoue dans un nouvel axe de développement qui s'est avéré encourageant et modélisable sur d'autres territoires.

VI. Recommandations (cf document de synthèse « Dispositif local/Habitat collectif et solidaire entre jeunes et personnes en situation de handicap »)

Ce document résulte de plusieurs réunions téléphoniques et physiques au siège du réseau national de Cohabitation Solidaire et Intergénérationnelle (COSI). Il présente le dispositif Nantais des Voisins Solidaires sur une dizaine de pages et termine par des préconisations.

Il est à la disposition des antennes locales du réseau COSI intéressées pour reproduire le projet sur leur territoire.